

# **PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 AVRIL 2017**

Le Mardi 04 Avril 2017, le Conseil Municipal de la Commune de Millas dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la salle du Conseil Municipal à Millas.

Date de la convocation : 28 Mars 2017

**Absents excusés :** Denis BRU, Eve PELOUS, Jean-François NAVARRO,

**Absent ayant donné procuration :**

Anna OTON-MADINE à Bernard DOUFFIAGUES,  
Nadine SALES à Michel HOET,  
Nathalie VERGNETTES à Christiane SAINTJEVINT,

Ginette MORAL a été nommée secrétaire de séance.

## **ORDRE DU JOUR APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ PAR LE CONSEIL MUNICIPAL AU DÉBUT DE LA SÉANCE**

- 01. COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE. CONVENTION DE LOUAGE DE BALAYEUSES COMMUNALES.**
- 02. DENOMINATION DE VOIES.**
- 03. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.**
- 04. ETUDE URBAINE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE ANCIEN ET DU SECTEUR DE LA GARE. DEMANDES DE SUVENTIONS.**
- 05. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.**

Les membres présents étant en nombre suffisant pour délibérer valablement, le Président a déclaré la séance ouverte. Le procès-verbal de la séance du 22 Février 2017 a été adopté à 18 voix pour, 6 abstentions, le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **01. COMMUNE DE CORNEILLA DE LA RIVIERE. CONVENTION DE LOUAGE DE BALAYEUSES COMMUNALES.**

*La Maire,*

Transmis en Sous-préfecture de Prades le 05.04.2017 par porteur. Service du courrier en Sous Préfecture de Prades reçu 05.04.2017. La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte. Affiché le 05.04.2017

*Rappelle que durant la période de Décembre 2015 à Décembre 2016, la Commune de Millas a loué une balayeuse à la Commune de Corneilla de la Rivière, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> Décembre 2015,*

*Précise que cette convention est arrivée à terme et qu'il y a lieu de la renouveler,*

*Fait part que, dans le cadre d'une meilleure gestion, il serait souhaitable de louer également la seconde balayeuse communale,*

*Présente le projet de convention,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré,*

**CONSIDERANT** que, dans le cadre d'une meilleure gestion, il serait souhaitable de louer également une seconde balayeuse communale qui servira de secours en cas de manquements du premier véhicule,

**AUTORISE**, avec 18 voix pour et 6 abstentions, la location de deux balayeuses de marque Scarab Minor, immatriculée respectivement 501 SZ 66 et 9973 VB 66, à la Commune de Corneilla de la Rivière,

**FIXE** à 40 € le prix horaire de la location,

**PRECISE** que la convention sera établie pour deux ans, soit du 17 Avril 2017 au 16 Avril 2019,

**APPROUVE** le projet susdit de convention à intervenir entre la Commune de Millas et la Commune de Corneilla de la Rivière,

**DIT** qu'un projet de ladite convention sera annexé à la présente délibération,

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

## **02. DENOMINATION DE VOIES.**

*Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour donner des dénominations aux nouvelles voies situées respectivement au sein du lotissement dit "Les Patios du Moulin" et du lotissement dit "Els Vivers",*

Transmis en Sous-préfecture de Prades le 05.04.2017 par porteur.

*Le Conseil Municipal,*

*OUI le Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

Service du courrier en  
Sous Préfecture de  
Prades reçu 05.04.2017.  
La Maire certifie sous  
sa responsabilité le  
caractère exécutoire du  
présent acte.  
Affiché le 05.04.2017

**DECIDE** de dénommer la voie du lotissement dit "Les Patios du Moulin" :  
*Impasse Alphonse Daudet*

**DECIDE** de dénommer les voies du lotissement dit "Els Vivers" :  
*Rue des Camporells,  
Impasse de Balcère,  
Avenue des Bouillouses,  
Impasse du Lanoux*

**HABILITE** le Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à  
l'exécution de la présente délibération,

### **03. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME. DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT LOCAL.**

*La Maire rappelle au Conseil Municipal l'approbation de l'Agenda  
d'Accessibilité Programmé (AD'ap) par arrêté préfectoral du 21 Décembre 2015,*

Transmis en Sous-  
préfecture de Prades  
le 05.04.2017  
par porteur.

*Le coût de la mise en accessibilité de neufs bâtiments communaux s'élève à 176  
005 € H.T.,*

Service du courrier en  
Sous Préfecture de  
Prades reçu 05.04.2017.  
La Maire certifie sous  
sa responsabilité le  
caractère exécutoire du  
présent acte.  
Affiché le 05.04.2017

*Il est proposé de rédiger une 1<sup>er</sup> tranche en 2017 pour un montant de 57 430 €  
comprenant les travaux d'aménagement de l'église, de l'école maternelle et pour  
partie de l'école primaire,*

*et de solliciter l'aide de l'Etat dans le cadre du Fonds de soutien à  
l'investissement local pour un montant de 22 972 € représentant 40 % de  
l'investissement H.T.,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**DECIDE** de solliciter une subvention de 22 972 € dans le cadre du Fonds de  
soutien à l'investissement local,

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

<i>Montant de l'opération</i>	<i>57 430 € H.T.</i>
<i>Fonds de soutien à l'investissement local</i>	<i>22 972 € H.T.</i>
<i>Autofinancement</i>	<i>34 458 € H.T.</i>

**DONNE** tous pouvoirs à la Maire pour la signature des pièces relatives à cette  
opération,

### **04. ETUDE URBAINE POUR LA REQUALIFICATION DU CENTRE**

## ANCIEN ET DU SECTEUR DE LA GARE. DEMANDES DE SUVENTIONS.

Transmis en Sous-préfecture de Prades le 05.04.2017 par porteur.  
Service du courrier en Sous Préfecture de Prades reçu 05.04.2017.  
La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.  
Affiché le 05.04.2017

*La Maire,*

*Rappelle que par délibération du 15 Novembre 2016, le Conseil Municipal a autorisé la Maire à signer une convention d'anticipation avec l'Etablissement Public Foncier Languedoc Roussillon (E.P.F.L.R.) pour la réhabilitation du centre ancien et du secteur de la gare,*

*Précise que l'E.P.F.L.R. a rédigé un projet de cahier des charges pour la réalisation d'une étude urbaine opérationnelle permettant de définir une stratégie pour la requalification de ces secteurs, dont le coût est estimé à 50 000 € H.T.*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

**APPROUVE** le plan de financement suivant :

Montant de l'opération .....50 000 € H.T.

Demande de subvention dans le cadre de l'enveloppe sénatoriale ...20 000 € H.T.

Demande de subvention auprès de l'E.P.F.L.R. ....20 000 € H.T.

Autofinancement .....10 000 € H.T.

**SOLLICITE** les subventions suivantes :

- ✱ *Auprès de Mme Hermeline MALHERBE, dans le cadre de l'enveloppe sénatoriale, pour une somme de 20 000 € correspondant à 40 % du montant de la dépense,*
- ✱ *Auprès de l'E.P.F.L.R. pour une somme de 20 000 € représentant 40 % du montant de la dépense.*

**HABILITE** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,

## 05. RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2017.

*La Maire,*

*Rappelle que, dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat sur les orientations générales du budget a lieu au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédent l'examen du budget primitif,*

*Précise que la teneur du débat d'orientations budgétaires doit être retracée par une délibération qui a seulement pour objet de prendre acte de la tenue du débat et de permettre au Préfet de s'assurer du respect de la Loi,*

*Présente et soumet au débat son rapport sur les orientations budgétaires de*

Transmis en Sous-préfecture de Prades le 05.04.2017 par porteur.  
Service du courrier en Sous Préfecture de Prades reçu 05.04.2017.  
La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.  
Affiché le 05.04.2017

*l'année 2017,*

*Le Conseil Municipal,*

*OUI la Maire,*

*Après en avoir délibéré, à l'unanimité,*

***PREND ACTE*** de la présentation par le Maire, des orientations budgétaires pour l'année 2017,

***DIT*** que le rapport susdit de présentation du Maire est joint en annexe de la présente délibération,

***HABILITE*** la Maire à signer tous documents et à faire toutes diligences utiles à l'exécution de la présente délibération,